



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fermeture de classes

Question écrite n° 76063

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le fait qu'un regroupement pédagogique à classes dispersées concerne les écoles primaires de Béchy, Thimonville, Tragny et Flocourt. L'administration ayant décidé la suppression d'un poste d'enseignant, elle souhaiterait savoir si le choix de l'école à fermer entre les différentes communes peut être effectué unilatéralement et arbitrairement par l'inspecteur d'académie, ou si les maires ont le pouvoir de décision ou, à tout le moins, le droit d'être consultés pour avis.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76063

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : jeunesse, éducation nationale et recherche

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 2002, page 2488